

Consentir un investissement important – tel que le remplacement d’une machine, le lancement d’une nouvelle activité, l’autoproduction ou l’achat de produits prêts à l’emploi, voire la reprise d’une entreprise – ne se fait pas à la légère. L’analyse approfondie d’un projet d’investissement est essentielle pour prendre la bonne décision.

La décision d’investissement : une approche pratique appliquée à la construction

Il convient avant tout d’étudier les opportunités d’investissement. Sont-elles en relation avec la stratégie de l’entreprise ? Quelle est leur faisabilité technique et financière ? Quid des capacités du personnel, des risques acceptables et des indices de rentabilité ?

Il y a lieu ensuite de rassembler les données pertinentes permettant de chiffrer les idées d’investissement retenues, et de répondre aux questions cruciales suivantes :

- quel rendement minimal doit assurer l’investissement ?
- dans quel délai l’investissement doit-il être opérationnel ?
- à combien peuvent s’élever au maximum les frais dus à un emprunt ?

L’ensemble de ces données chiffrées sera soumis à une **analyse financière et économique** qui permettra d’en estimer le plus correctement possible la valeur. Si l’exactitude de certains chiffres peut être garantie à 100 % (prix d’achat d’une machine, par exemple), ce n’est pas le cas pour la majorité d’entre eux (coût des matières premières, hausse

du chiffre d’affaires, frais supplémentaires liés à la main-d’œuvre...). Il est par conséquent primordial d’effectuer une analyse de sensibilité et de risque, et de développer différents scénarios.

Une analyse financière et économique doit tenir compte de nombreux aspects, notamment l’**influence du fonds de roulement nécessaire**. Une décision d’investissement implique en effet bien plus que le simple achat d’une nouvelle machine pour lancer une nouvelle activité : cette activité peut avoir un impact sur le stock (un stock de sécurité doit-il être prévu ?), les clients (les nouveaux clients paieront-ils à temps ?) et les fournisseurs (peut-on négocier des conditions de paiement avantageuses avec ces nouveaux fournisseurs ?), chacun de ces facteurs entraînant des dépenses supplémentaires.

Un autre aspect à prendre en compte : l’**influence du facteur fiscal**. Il est utile de savoir que le gouvernement octroie certaines réductions d’impôts, notamment sur les intérêts et les amortissements. Des mesures de stimulation de l’investissement sont également pré-

vues (déduction pour l’investissement et déduction d’intérêt notionnel).

Enfin, il y a lieu de tenir compte des **coûts d’opportunité**. Ainsi, le lancement d’une nouvelle activité peut faire chuter le chiffre d’affaires d’une activité existante; l’arrivée d’une nouvelle machine peut aussi occuper l’espace de stockage qui était jusqu’alors alloué à une autre activité.

Par ailleurs, les décisions d’investissement peuvent avoir des conséquences moins visibles ou plus difficiles à cerner, notamment sur la satisfaction du personnel ou l’image de l’entreprise.

La prise d’une décision d’investissement ne constitue pas en soi la phase finale du processus. Les revenus et les dépenses liés aux projets en cours doivent en effet être suivis et analysés avec attention. On peut ainsi repérer d’éventuelles différences entre la marge brute d’autofinancement prévue au budget et la marge brute réelle, et donc les corriger à temps.

Division Gestion et qualité, CSTC

Nouvelle formation

Vu la complexité du processus de décision en matière d’investissement, le CSTC propose, à la demande de ses membres, une nouvelle formation. Celle-ci sera surtout consacrée à l’analyse financière et économique et aura pour but d’aider les entreprises à trouver les outils permettant d’évaluer leurs investissements futurs. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter la division Gestion et qualité du CSTC à cette adresse : gebe@bbri.be.

